

## UN EPERON BARRE DE CENT HECTARES A ETALLE

En Gaume, les sols jurassiques sablo-limoneux du revers de la première cuesta sont profondément incisés d'étroites vallées qui accidentent le relief. Ces cours d'eau ont ainsi créé des promontoires dotés d'une réelle valeur stratégique qui ont attiré les populations de l'âge du fer. Le plus grand d'entre eux est situé à 2,5 km à l'est du refuge bien connu de Montauban-Buzenol, dans les bois d'Etalle, aux confins méridionaux de la commune du même nom. Dans la littérature archéologique, la fortification d'Etalle fut signalée dès le milieu du siècle dernier, mais elle ne fut sondée pour la première fois qu'en 1969. L'importance de ses structures défensives se traduit dans les toponymes qui la désignent: *Horlé des Portes* qui se rapporte au rempart ou *Tranchée des Portes* qui s'applique au fossé. En effet, l'éperon est défendu par un mur de barrage qui s'étend sur 1.010 m de long et s'élève encore à 3,30 m de haut auquel est accolé un large fossé extérieur de 5 m de profondeur (fig. 4). Ce retranchement a un tracé presque rectiligne orienté d'est en ouest sauf à son extrémité orientale où il s'incurve vers le sud. Il réunit deux profonds ravins formés chacun par un ruisseau encaissé qui coule du nord vers le sud pour se jeter dans l'Eau Rouge, tributaire du Ton. Le barrage protège ainsi une surface assez plane, approximativement quadrangulaire, d'un kilomètre de côté. Néanmoins, aucune défense ne semble avoir été aménagée sur les flancs ouest, est et sud qui ne sont pourtant pas infranchissables.

Du 20 mai au 8 août 1980, le Service national des Fouilles a entamé l'exploration de la forteresse grâce à l'obligeance de la commune d'Etalle qui nous a accordé l'autorisation de fouille et octroyé la collaboration de six chômeurs<sup>(3)</sup>. Au début de ce printemps, M.J. Laurent, géomètre, avait bien voulu réaliser le relevé hypsométrique détaillé des structures défensives. Nous avons poursuivi la coupe entamée en 1969 au travers de la levée par un groupe de bénévoles hollandais (*Archéol.* 1969, p. 86-87) et avons recoupé le rempart et le fossé à 188 m de l'ancienne tranchée. Ces recherches ont révélé quelques variantes de structure.

Le fossé extérieur s'enfonçait à travers des bancs horizontaux de roche calcaire qui alternent avec des bancs de sable tendre (fig. 5, a). D'une largeur de près de 10 m, il présente un fond plat, régulier et des parois presque verticales. De très gros blocs de pierre qui couvraient le sommet ou le flanc septentrional du rempart s'étaient éboulés sur le bord. Le remblai du fossé a livré quelques tessons dont la plupart gisaient à 1 m au-dessus du fond en contre la paroi méridionale.

Le rempart, large de 10 à 14 m présentait à l'assaillant un front vertical constitué par une palissade dont on a retrouvé les trous de pieu et la trace des

<sup>3</sup> Nous les en remercions vivement de même que l'Administration des Eaux et Forêts qui nous a aimablement accordé toutes les facilités.



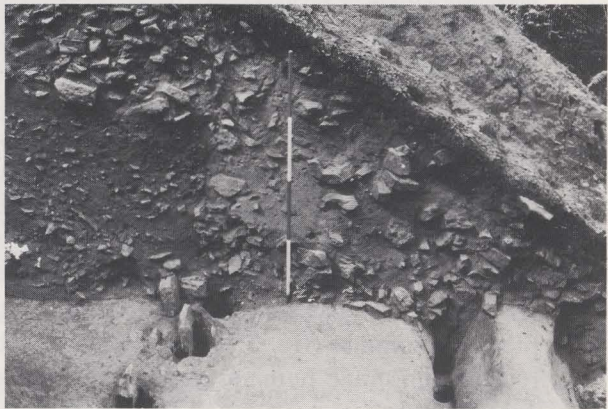
Fig. 4. Le rempart et l'entrée de la fortification avant les fouilles.



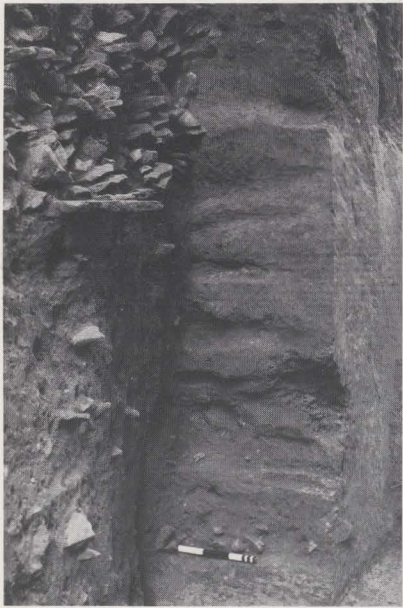
a



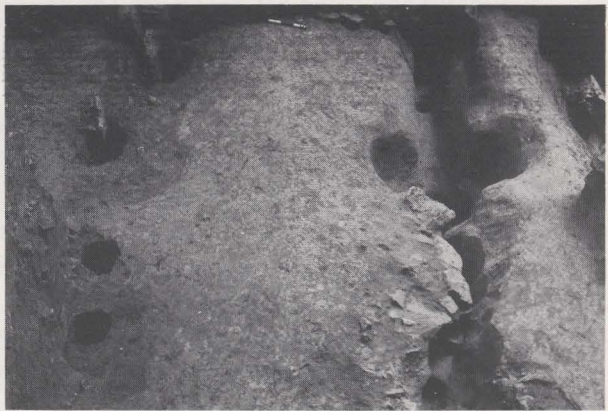
c



d



b



e

Fig. 5. Le retranchement coupé à proximité de l'entrée.

a: le fossé et le rempart en cours de fouilles. b: l'empreinte des rondins horizontaux de la palissade du premier front du rempart. c: profil du premier (à gauche) et du second front (à droite). d: le second front (à gauche) et le troisième à droite. e: les trous de pieu du second front et la tranchée de palissade du troisième.

rondins horizontaux. Cette armature s'appuyait aux terres rapportées qu'elle devait surmonter. Nous avons retrouvé la trace d'une seconde et troisième palissades distantes chacune de 1,50 m de la précédente, témoignant de réfections successives.

Le premier front était maintenu par des petits pieux de 10 à 14 cm de diamètre, plantés très serrés et à des distances irrégulières. Les montants étaient enfoncés dans le sol en place à une profondeur de 60 à 75 cm, nettement inclinés vers la masse de terre qu'ils soutenaient. La trace des pieux verticaux se marquait encore par un creux dans le corps du remblai tandis que les traverses avaient laissé leur empreinte arrondie dans le remblai compact qu'elles retenaient: il s'agissait de rondins jointifs de 16 cm environ d'épaisseur (fig. 5, b). Enfin, on a retrouvé les bois consumés et moisissés de la palissade au fond de l'espace qu'ils avaient réservé avant leur décomposition. Le mur de terre maintenu par le premier front palissadé présentait une succession de couches distinctes de sable limoneux plus ou moins pierreux, gréige, jaune ou brun et superposées en dos d'âne.

Le second front a été élevé avant que le premier ne cède, du moins à l'emplacement de nos coupes. Il était constitué de pieux plus épais, de 16 à 45 cm de diamètre, verticaux et rapprochés. Tous avaient été plantés profondément dans le sol en place et leur remblai de nature différente permet de les attribuer à deux époques distinctes, ce qui prouve que la palissade a été renforcée (fig. 5, e). Entre les deux fronts gisait un remblai vertical de terre dans la moitié inférieure et de pierre au sommet (fig. 5, c). Devant et à la base de cette palissade, nous avons recueilli un crâne humain incomplet et quelques os épars dont la présence est énigmatique.

Enfin, un tronçon de rempart a été doté d'un troisième front qui s'élevait en bordure même du fossé. Sa présence était marquée par une tranchée de palissade large de 56 à 121 cm, jalonnée de trous de pieu verticaux de 40 cm de diamètre et profondément enfoncés dans le sol à 2 m de distance (fig. 5, d et e).

A 260 m de l'extrémité occidentale du promontoire, l'entrée se signalait par une large interruption du fossé et du rempart (fig. 4). La moitié orientale que nous avons explorée a révélé un alignement latéral de treize pieux dont six, à hauteur du centre de la levée, gisaient dans le fond d'une tranchée (fig. 6). Par ailleurs, plusieurs trous de pieu qui traversaient perpendiculairement le passage, étaient plantés au fond d'une large excavation. En outre, deux cavités oblongues qui renfermaient du matériel de l'âge du fer avaient été creusées profondément au centre de l'entrée. Leur destination sera peut-être éclairée lors de la poursuite des recherches.

Quelques tranchées de sondage ont été ouvertes aux abords de l'entrée avec l'espoir de découvrir des vestiges d'occupation protohistorique. A notre étonnement, elles ont livré de la céramique gallo-romaine dont un bord d'assiette de céramique ordinaire et un tesson de vase vernissé. Notons qu'aucun vestige romain n'est apparu jusqu'à présent dans les structures défensives. Par contre, les tran-



Fig. 6. La moitié orientale de l'entrée délimitée par les trous de pieu.

chées qui ont recoupé les remparts et l'entrée ont fourni, outre un bon nombre d'os d'animaux et quelques silex taillés dont une « lame de poignard » et des esquilles d'outils polis, une cinquantaine de tessons de l'âge du fer. Il s'agit d'une céramique non tournée, souvent brun assez clair et dégraissée à l'aide de coquillages pilés et de chamotte. La facture est soignée, les parois sont assez fines mais jamais décorées. Ces tessons qui appartiennent à de grands vases ne révèlent aucune forme particulière. Leur aspect et leur couleur évoquent la céramique recueillie dans le champ de tombelles hallstattiennes de Saint-Vincent situé à une douzaine de kilomètres de notre fortification, une date qui s'accorderait bien avec la structure du rempart.

La superficie énorme de cette forteresse offrait suffisamment de ressources pour permettre une occupation permanente. Les renforcements successifs du rempart et l'absence de dégradation entre eux laissent également supposer une occupation continue d'assez longue durée. Enfin, l'absence de trace d'incendie militerait en faveur d'un abandon pacifique.

En raison de l'importance de la découverte, le Service national des Fouilles a organisé les 4 et 5 septembre 1980 un petit colloque consacré à la forteresse d'Etalle et qui a réuni des archéologues de plusieurs nationalités.

Revue Historique de la Société Royale de Belgique. A. CAHEN-DELHAYE, H. GRATIA